



## **LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME**

B.P 1892 KIGALI- TEL.: (250)502278 - E-mail : [lipro@rwandatell.rwanda1.com](mailto:lipro@rwandatell.rwanda1.com)  
Agréée par A.M. N° 447/05 du 30/12/1991 et membre de la FIDH depuis le 15/01/1995

### **RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 16<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIPRODHOR DU 11/09/2004**

La Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LIPRODHOR) a tenu le 11 septembre 2004 dans les locaux de l'immeuble Kabuga à Kigali, sa 16<sup>ème</sup> Assemblée générale extraordinaire, sous la présidence du Vice-Président, François-Xavier BYUMA.

A l'ordre du jour, figuraient les points suivants :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 mai 2004 ;
2. Examen du rapport de la commission interne mise en place le 29 mai 2004 pour faire des investigations sur le problème d'accusations de divisionnisme portées contre la LIPRODHOR;
3. Echanges sur le rapport et Recommandations et Stratégies pour la bonne marche de la Ligue ;
4. Election des membres du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires aux Comptes.

Après échange sur ces points, l'Assemblée générale a pris les résolutions et recommandations suivantes :

1. L'Assemblée générale a adopté, après amendements, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 mai 2004 ;
2. Concernant le rapport de la commission interne d'investigation sur les accusations de divisionnisme, son rapport a montré que certains membres sont responsables de mauvais comportements qui sont finalement imputés sur la LIPRODHOR alors que celle-ci n'en leur a pas donné mission. Ainsi, l'Assemblée générale a décidé que ces agissements sont imputables aux seuls auteurs pour lesquels l'organisation doit prendre des mesures appropriées.

L'Assemblée générale a été informée et a pris acte de ce qu'il n'y a ni d'esprit de divisionnisme, ni d'idéologie génocidaire au sein de la LIPRODHOR ; il y a plutôt des

problèmes conflictuels basés sur un certain « trafic d'influence » véhiculé par certains membres de même provenance régionale.

Après réception du rapport de la commission, l'Assemblée générale a pris les résolutions, recommandations et stratégies suivantes :

- L'Assemblée générale a demandé au Conseil d'Administration de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des membres qui se sont rendus responsables de mauvais comportements ainsi que de ceux qui n'honorent pas leurs engagements conformément aux règlements de la Ligue ;
- L'Assemblée générale a décidé de renvoyer les membres de la LIPRODHOR qui sont membres du RIPRODHOR (Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda) basé en France pour leur part dans le ternissement de l'image de la LIPRODHOR (Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme) et ses Partenaires à travers déclarations et communiqués ainsi que dans le ternissement de bonnes relations de la LIPRODHOR avec ses partenaires et bailleurs de fonds ;
- L'Assemblée générale de la LIPRODHOR demande pardon au peuple et au Gouvernement rwandais pour les mauvais comportements de certains membres et employés et qui sont imputés à la Ligue ;
- L'Assemblée générale exhorte le Gouvernement rwandais à se prononcer contre la résolution de la Chambre des Députés recommandant la dissolution de la LIPRODHOR dont les actions bénéficient largement à la population rwandaise ;
- Les membres de la LIPRODHOR se résolvent à affiner le fonctionnement de la Ligue à travers ses différents échelons de direction, de gestion des membres et du personnel ainsi qu'à travers ses relations avec divers partenaires ;
- L'Assemblée générale demande au Conseil d'Administration d'affiner et compléter le rapport de la commission interne et ses conclusions et d'accélérer leur mise en application ;
- L'Assemblée générale a félicité les membres de la commission mise en place le 29 mai 2004 et a mis fin à sa mission le jour de l'Assemblée générale, le 11/09/2004 ;
- L'Assemblée générale présente ses remerciements au Gouvernement rwandais pour la bonne collaboration qu'il n'a cessé de témoigner à l'égard de la LIPRODHOR et demande qu'il puisse aider la Ligue à continuer à se renforcer.

3. L'Assemblée générale a élu un nouveau Conseil d'Administration auquel elle a donné la mission de redresser l'organisation dans le sens des recommandations ci-haut énoncées:

1. Président : Gahutu Augustin
2. Vice-Président : Byuma François-Xavier
3. Secrétaire Général : Mukasonga Solange
4. Trésorier: Mushimiyimana Pierre-Damien
5. Président de la Commission Economique : Ingabire Désiré
6. Président de la Commission Juridique : Nyampinga Gertrude
7. Président de la Commission Education & Information: Nyirahirwa Fauste
8. Président de la Commission Sociale & Genre : Musayidizi Thérésie.

4. L'Assemblée générale a également élu un nouveau Collège des Commissaires aux Comptes :

1. Président : Mukarutabana Clémentine

2. Commissaire : Gakire Anastase
3. Commissaire : Uwimana Daniel.

L'Assemblée générale qui avait commencé ses travaux à 11h30 les a cloturés à 20h30.

Fait à Kigali, le 11 Septembre 2004.

**Rapporteur :**

UKIZEMWABO Florian.

**Président de la Réunion :**

BYUMA François-Xavier.